



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal de vaudherland

Le dix juillet deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Vaudherland s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **REGAERT** Bruno Maire, pour la session obligatoire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le Maire le 1^{er} juillet 2024.

Etaient présents :

M. REGAERT Bruno Maire, **M. BACHELET** Pascal, Adjoint au Maire,
M. BOULANGER Freddy, **M. MARNAT** Mathieu, Conseillers municipaux

Pouvoir : **M. COSSARD** donne pouvoir à **M. BACHELET**

M. VIVIER donne pouvoir à **M. REGAERT**

Absente : **Mme BOULANGER** Corinne

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 7 il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil Monsieur **BACHELET** Pascal qui a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du Jour

- délibération CLETC du 25 avril 2024
- délibération vœu relatif au soutien à la ligne de métro 19
- délibération remboursement – carte imagine R
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose t'intégrer à l'ordre du jour du conseil municipal une nouvelle délibération. Cette délibération concerne le recrutement d'un agent de la police municipale par la CARPF. Les membres du conseil municipal, accepte la proposition de Monsieur Le maire. La délibération sera présentée en dernier point.

Le précédent conseil est lu et approuvé à l'unanimité

Délibérations

A/ RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 25 AVRIL 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU le rapport écrit du 25 avril 2024 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le présent rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 25 avril 2024

⇒ **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

Pour 6

B/ vœu relatif au soutien à la ligne de métro 19

Considérant l'urgence climatique et la nécessité d'offrir des alternatives à la mobilité automobile.

Considérant le dynamisme démographique du Val d'Oise induisant des besoins croissants de mobilité vers la zone centrale de l'agglomération parisienne mais aussi à l'intérieur du département.

Considérant que le département du Val d'Oise a été tenu à l'écart du schéma initial du métro du Grand Paris.

Considérant l'insuffisance de transports en commun structurants reliant les zones densément peuplées du Val d'Oise et les grands pôles d'emplois et d'activité de la Défense et de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

Considérant l'amélioration concrète qu'apportera la ligne 19 pour le quotidien de plus de 360 000 Valdoisiens qui seront ainsi localisés à moins de deux kilomètres d'une gare.

Considérant que certaines des correspondances entre le RER et Transilien desservant le territoire et le futur métro de la ligne 17 seront peu efficaces.

Considérant que la ligne 19 rendra accessibles plus de 100 000 emplois.

Considérant les bénéfices attendus d'une ligne de métro reliant La Défense à l'aéroport Roissy-Charles-De-Gaulle et desservant les zones densément habitées du sud du Val d'Oise :

- Gains de temps et d'accessibilité pour des centaines de milliers d'habitants,
- attractivité économique et résidentielle des territoires
- correspondances et interconnexions qualitatives avec le réseau RER/Transilien

Considérant l'inscription du projet dans le schéma environnemental de la Région Ile-de-France, adopté en séance plénière en juillet 2023 ;

Considérant l'annonce le 22 novembre 2023 par le Département du Val d'Oise et la Région Ile-de-France d'un financement conjoint des études de cette nouvelle ligne

Le conseil municipal après en avoir délibéré

AFFIRME son soutien à la ligne de métro 19

DEMANDE à Ile-de-France Mobilités de déléguer à la Société des Grands Projets la maîtrise d'ouvrage notamment des études de cette nouvelle ligne 19.

INTERPELLE l'Etat afin qu'il engage la démarche permettant la révision du Schéma d'ensemble du Grand Paris Express

SOUHAITE que les études de faisabilité de la ligne 19 débutent en 2024.

Pour 6

C/ remboursement à hauteur de 50% de la carte imagineR

VU le code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération Roissy Porte de France a décidé de reconduire le remboursement des titres de transports scolaires à la charge des familles à hauteur de 50% du coût réel (hors frais de dossier) plafonné au coût d'une carte imagineR toutes zones pour tous les élèves et étudiants.

CONSIDERANT que le conseil départemental ne subventionne plus à hauteur de 50% le coût réel d'une carte imagineR toutes zones pour tous les lycéens

CONSIDERANT que le coût restant à la charge des familles s'élève à **179€**

CONSIDERANT que la commune de Vaudherland souhaite rembourser à hauteur de 50% du restant à charge des familles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : de rembourser les familles à hauteur de 50% du coût restant à leur charge à savoir **89.50€**

Article 2 : dit que cette somme sera inscrite au Budget Primitif

Pour 6

DI/ APPROBATION DU RECRUTEMENT D'UN AGENT DE POLICE MUNICIPALE PAR LA CARPF

Compte-tenu des besoins liés à l'activité du service de police intercommunale sur le territoire couvert par le service mutualisé, de la forte sollicitation des usagers, ainsi que des nombreuses demandes des communes en vue des renforts ponctuels liés aux manifestations organisées par celles-ci, il est nécessaire de renforcer le service. Le nombre d'interventions annuelles sur la voie publique (hors comptabilisation du nombre patrouilles quotidiennes) est de 14 815 en 2023, contre 13 625 en 2022 (+ 1 190 sur un an).

En vue de répondre aux besoins de l'ensemble du service de police intercommunale regroupant, à ce jour, 18 communes, il est nécessaire, pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de recruter un agent de police municipale supplémentaire.

Entendu le rapport du Maire

Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** :

1/ APPROUVE le recrutement d'un agent de police municipale supplémentaire afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (18)

2/ AUTORISE le Maire à signer cette délibération

Pour 6

Questions diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00

Le Maire



M. REGAERT

le secrétaire



M. BACHELET Pascal